

Séance du 1<sup>er</sup> mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 1<sup>er</sup> mars à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	7
Date de la convocation	24/02/2025

**Présents :** Mesdames AMAR Janine et ROUSSIN Christine, Messieurs BASQUIN Lilian, BUR Frédéric, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël et BROCHEC Frédéric.

**Absents :** 0

**Secrétaire de séance :** MIRANDA Raphaël

**Objet :** RESTAURATION DE LA SCULPTURE ET DU TABLEAU  
DANS L'ÉGLISE SAINT-ETIENNE

**Délibération n°2025-03-02**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au problème structurel de l'église - une fissuration avancée des murs du Chœur résultant d'un déplacement de celui-ci par rapport à la nef principale - il a été décidé d'engager des travaux conséquents de rénovation du bâtiment. Des demandes de subventions ont ainsi été déposées afin d'obtenir des financements.

Lors de sa visite sur les lieux, la Direction Culture et Patrimoine du Département de la Drôme a constaté que deux œuvres à l'intérieur de l'église nécessitaient une restauration : une sculpture et un tableau et a engagé la commune à réaliser ces restaurations simultanément à la rénovation du bâtiment.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

**CHARGE LE MAIRE** de prendre attache avec des restaurateurs afin de faire établir des devis.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Valouse,  
Janine AMAR

POUR : 7  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

